

# BILAN D'ACTIVITÉ 2019



## LE MOT DU PRÉSIDENT

Alors que le tribunal administratif de Nîmes enregistrait annuellement, depuis 5 ans, un peu plus de 4 000 requêtes nouvelles, l'année 2019 a été marquée par une nette poussée des entrées (4 437) en hausse de + 8,5 %, essentiellement dans le contentieux des étrangers et les contentieux sociaux.

La juridiction est cependant parvenue à assurer la couverture des entrées par les sorties (4 420) grâce à l'investissement de tous, magistrats comme agents de greffe. Celui-ci a permis d'augmenter le nombre des affaires jugées de plus de 5,6 %.

Cet effort lui a permis de faire face au transfert de contentieux nouveaux en matière sociale et de pension tout en assurant pour la troisième année consécutive une baisse du délai moyen de jugement à 9 mois et 5 jours. Les dossiers de plus de 2 ans ne représentent plus au 31 décembre 2019 qu'un peu moins de 0,9 % du stock total (contre 6,1 % en moyenne nationale pour les tribunaux de la même taille).

Les procédures d'urgence n'ont pas pour autant été négligées avec un délai moyen de jugement de 13 jours. Par ailleurs, la juridiction s'est attachée à développer les modes alternatifs de règlements des litiges et en particulier la médiation.

L'équipe du tribunal reste mobilisée pour que l'année 2020, marquée par la crise sanitaire et ses répercussions sur l'activité de toutes les institutions, ne vienne pas remettre en cause ces acquis.

**Jean-Pierre DUSSUET**

**4 437**

affaires enregistrées  
+ 8,5 %  
par rapport à 2018

**4 420**

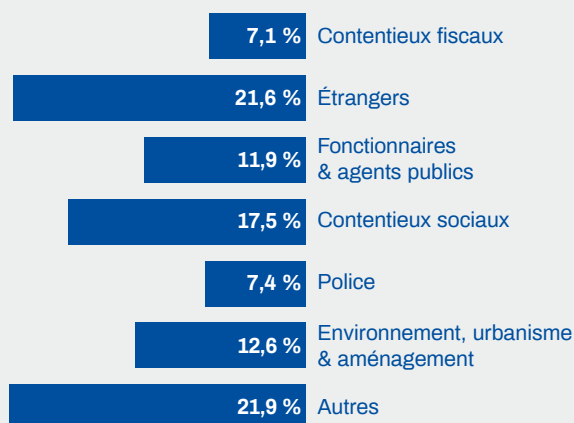
affaires jugées  
+ 5,6 %  
par rapport à 2018

Délai prévisible moyen de jugement

**9 mois et 5 jours**

+ 38,2 % entre 2009 et 2019

## Répartition des affaires enregistrées en 2019 par type de contentieux



## Nombre d'affaires en données nettes

